



**BANQUE POPULAIRE
OCCITANE**

Remise de chèques N° 3001295

Date : 20/07/25

Chèques portés au crédit du compte
sous réserve d'encaissement.
Le client soussigné reconnaît avoir pris
connaissance des conditions
d'utilisation de ce bordereau de
remise.

Signature

Bénéficiaire : EARL BLEY

Emetteur	Montant en EURO	Emetteur	Montant en EURO
1 <u>LE HUI SEUVIN</u>		7	
2		8	
3		9	
4		10	
5		11	
6		12	

Montant total de la remise € (24)

Nb chèques : 1

N° de compte

65421189309

550,00

3001295 8888878079884 065421189309

Vendeur	FACTURE	Client
Nom : EARL BLEY	N° <u>502516</u>	Nom : <u>M Le Hu Seuvin</u>
Adresse : <u>150 Chemin de Valadié - 46250 POMAREDE</u>	Date : <u>20/07/25</u>	Adresse : <u>150 chemin de Valadié</u>
<u>06 89 63 12 89</u>		<u>46250 Pomared</u>
N° TVA : <u>SIRET de Cahors 538 590 050 00026 - APE 0142 Z</u>		N° TVA : <u>FR</u>
Intracommunautaire <u>FR 34 538 590 050</u>		Intracommunautaire

☐ Vente / livraison intra communautaires (si oui, exonération TVA art.262 ter I du CGI)

☐ Vente à l'export (si oui, exonération TVA art 262 -1 du CGI)

☐ Autoliquidation

Vente d'Animaux Destination :

☐ Elevage ☐ Abattage ☐ Reproduction

Désignation des produits	Marque ou N° d'identification	Poids	Quantité	Prix Unitaire H.T.	Prix Total H.T.
<u>1 pac</u>		<u>130,33</u>		<u>4,00</u>	<u>521,32</u>

Paiement : ☐ au comptant ou à réception de la facture
☐ paiement différé le :(date)
☐ escompte

Adhérent à un Centre de Gestion Agréé ☐ oui
Le vendeur accepte le règlement des sommes dues par chèque libellé à son nom en sa qualité de membre
d'un Centre de Gestion Agréé par l'Administration Fiscale

Conditions de Vente

Conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce tout retard de paiement obligera
l'acheteur au paiement d'un intérêt égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.
Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée
afin de couvrir les frais de recouvrement.

Le transfert de propriété des biens vendus est subordonné au paiement intégral du prix.
Pour les ventes d'animaux, les seules garanties sont celles prévues par les articles L 213-1
et suivants du Code rural

Total H.T. (avant RRR)	
Rabais / Remise / Ristourne	
Total H.T.	<u>521,32</u>
T.V.A. / <u>5,8</u> %	<u>26,68</u>
Prix T.T.C.	
Escompte / _____ %	
TOTAL A PAYER	<u>550</u>